



Appel à projets
« Soutien aux jeunes chercheurs »
2026

Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées*

*Dégénérescences lobaires fronto-temporales (DLFT), maladie à corps de Lewy, troubles neurocognitifs d'origine vasculaire ou mixte...

4^{ème} année de thèse

OU

Master 2 recherche (clinique)

Il est recommandé aux candidat-e-s de lire attentivement le présent document avant de soumettre leur projet.

Soumission des projets :
Jusqu'au 6 mai 2026 (midi)

<https://fama.syntosolution.com/>

Accessible depuis le site de l'association : www.francealzheimer.org

Pour tout renseignement : aap@francealzheimer.org

Responsable du service études et recherche, contact AAPJC Science médicale :
01 42 97 48 91

Chargée d'études, contact AAPJC Science Humaines et sociales :
01 42 97 48 94

Assistante du service études et recherche :
01 70 22 21 25

Mots clés :

Maladie d'Alzheimer, maladies apparentées, diagnostic, marqueurs biologiques, physiopathologie, amyloïde, Tau, prévention, thérapie, modèles animaux, modèles cellulaires



SOMMAIRE

1. Avant-propos.....	3
1.1. L'Union France Alzheimer et maladies apparentées	3
1.2. Sa politique de soutien à la recherche	3
2. Caractéristiques des appels à projets France Alzheimer	4
3. Présentation de l'appel à projets « Soutien aux jeunes chercheurs »	5
4. Modalité de sélection des lauréats.....	5
4.1. Procédure.....	5
4.2. Conditions d'éligibilité.....	6
4.3. Critères de recevabilité	6
5. Dispositions particulières	6
5.1. Suivi et valorisation du projet par France Alzheimer	6
5.2. Financement	7
5.3. Mise en place du financement.....	7
5.4. Engagements du bénéficiaire	7



1. Avant-propos

1.1. L'Union France Alzheimer et maladies apparentées

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées touchent plus d'un million de personnes en France. L'Union nationale des associations France Alzheimer et maladies apparentées, seule association nationale reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer, accompagne les familles et les personnes malades pour mieux vivre la maladie, sensibilise l'opinion publique et les pouvoirs publics au travers des actions de communication et de plaidoyer, contribue aux avancées de la recherche scientifique et forme les bénévoles et les professionnels de santé pour améliorer la prise en soins. Présente dans 102 départements de France métropolitaine et d'outre-mer à travers son réseau d'associations locales, France Alzheimer et maladies apparentées s'appuie également sur plus de 2 200 bénévoles actifs, plus de 20 000 adhérents et plus de 150 000 donateurs.

1.2. Sa politique de soutien à la recherche

- Un souhait : faire progresser la recherche scientifique

Le souhait de France Alzheimer et maladies apparentées est de faire progresser la recherche scientifique sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. Le soutien de la recherche découle d'une politique volontariste de l'association et de tous ses partenaires, particuliers, entreprises et réseau départemental.

Dès 1988, l'Association faisait office de précurseur en matière de soutien à la recherche sur la maladie en attribuant deux bourses à des équipes de recherche.

L'association engage **chaque année plus d'1,9 million d'euros** pour soutenir les équipes de chercheurs dans le cadre de ses appels à projets. En 2025, France Alzheimer et maladies apparentées a ainsi financé 22 nouveaux projets de recherche.

Ainsi, depuis 1988, l'association a consacré plus de 28 millions d'euros à la recherche et participé au financement de plus de 460 programmes. L'association a ainsi joué un rôle important dans le développement de la recherche thématique « Alzheimer ». Elle n'est pas étrangère aux avancées enregistrées ces 18 dernières années et apparaît aujourd'hui comme un acteur-clé de l'écosystème scientifique français dans le domaine.

- Une volonté : soutenir les familles en soutenant la recherche

En accompagnant la recherche, France Alzheimer et maladies apparentées soutient l'espoir de milliers de familles confrontées à la maladie. Elle prend ainsi toute la mesure de ce qui constitue aujourd'hui un véritable enjeu de santé publique. C'est pourquoi le soutien de la recherche scientifique est l'une des quatre missions statutaires de l'Union.

France Alzheimer se propose de créer un véritable pont entre les familles et le monde scientifique en favorisant les échanges et le partage d'expériences (personnelles et professionnelles). Elle se pose en relais d'informations aussi bien des familles vers les chercheurs (problématiques de terrains, besoins et attentes des familles...) que des chercheurs vers les familles (actualités, avancées de la recherche...).



- Une stratégie : un investissement à long terme au service de l'excellence scientifique et de l'innovation

Chaque année, l'association participe au financement d'une dizaine de nouveaux programmes scientifiques. L'association veille à assurer un impact optimal des dotations sur la réalisation des projets tout en répartissant son effort financier.

Engagée dans une **action pérenne**, France Alzheimer et maladies apparentées soutient **une recherche visant des objectifs à court et long terme, autrement dit pour aujourd'hui et pour demain**. En cela, elle soutient tous les champs disciplinaires liés à la maladie d'Alzheimer et aux maladies apparentées, de la recherche fondamentale à la recherche clinique en passant par la recherche translationnelle.

France Alzheimer et maladies apparentées souhaite plus particulièrement accompagner les jeunes chercheur-se-s et médecins dans leur formation aux métiers de la recherche en favorisant la réalisation de travaux de recherche portant sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées.

2. Caractéristiques des appels à projets France Alzheimer

L'association France Alzheimer et maladies apparentées mène une politique volontariste en faveur de la recherche depuis plusieurs années. En lien direct avec les familles et les professionnel-le-s du secteur sanitaire et social, l'association souhaite favoriser l'émergence de solutions nouvelles (techniques, pratiques, scientifiques...).

France Alzheimer a pour vocation d'aider au développement de la recherche et au transfert de ses succès pour une amélioration rapide des connaissances et des pratiques.

Cette politique s'inscrit également dans une démarche de promotion du dynamisme et de la compétitivité de la communauté scientifique et médicale française.

Dans ce cadre, les appels à projets France Alzheimer visent à financer :

- des projets novateurs explorant des pistes et méthodes originales, s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse ;
- des projets à fort potentiel scientifique et susceptibles d'améliorer significativement les connaissances sur la maladie d'Alzheimer et/ou les maladies apparentées ;
- des projets à fort potentiel médical et susceptibles de modifier la prise en soins (diagnostic, traitement, etc.) des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ;
- des projets pilotés par des équipes de recherche publique situées sur le territoire national.



3. Présentation de l'appel à projets « Soutien aux jeunes chercheurs »

Le présent appel à projets vise à donner les moyens matériels à de jeunes chercheur·se·s et médecins de poursuivre un projet de recherche dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées.

France Alzheimer et maladies apparentées accorde ainsi deux types de subventions :

- subvention couvrant le salaire d'un·e doctorant·e, pour une durée de 6 à 12 mois, pour finaliser son projet de recherche afin d'obtenir un diplôme de doctorat auprès d'une université française ;
- subvention pour qu'un·e externe, un·e interne en médecine ou pharmacie ou un·e assistant·e ou un·e chef·fe de clinique assistant puisse réaliser pour une durée de 12 mois un projet de recherche en vue de l'obtention d'un diplôme de master auprès d'une université française.

4. Modalité de sélection des lauréats

4.1. Procédure

La sélection des lauréats se déroule en une phase unique.

Les candidat·e·s sont invité·e·s à déposer leur dossier sur la plateforme dédiée aux appels à projets :

<https://fama.syntosolution.com/>

1. Examen de la recevabilité du dossier de candidature.
2. Examen des dossiers recevables par le Conseil scientifique de France Alzheimer et présélection des lauréat·e·s.
3. Validation par le Conseil d'administration de l'Association.
4. Notification du résultat à tou·te·s les candidat·e·s par voie électronique (à l'adresse indiquée lors de la soumission du projet).
5. Mise en place du financement en lien avec l'organisme gestionnaire.

Calendrier de l'appel à projets 2026

Ouverture de l'appel à projets	18 mars 2026
Date limite de soumission des dossiers de candidature	6 mai 2026 – 12h00*
Sélection des lauréats	10 juin (au plus tard)
Prise d'effet	Entre le 1 ^{er} septembre 2026 et le 1 ^{er} avril 2027

* heure de Paris

Commenté [AE1]: Dans l'attente de la date d'ouverture



4.2. Conditions d'éligibilité

Le·la candidat·e et la structure de recherche qui l'accueille doivent se conformer au règlement éthique en vigueur.

Les Sciences humaines et sociales sont également éligibles cette année.

Le·la candidat·e doit présenter un projet de recherche qui se consacre à la maladie d'Alzheimer et/ou à une maladie apparentée (dégénérescences lobaires fronto-temporales (DLFT), maladie à corps de Lewy, troubles neurocognitifs d'origine vasculaire ou mixte).

La demande de prolongation au-delà de la 3^{ème} année de thèse devra être solidement argumentée et un calendrier prévisionnel des tâches à accomplir sera détaillé dans le dossier de candidature.

La future date de soutenance de la thèse prévue devra être indiquée.

Un·e candidat·e ne peut déposer qu'un seul dossier.

Une équipe peut être impliquée dans plusieurs demandes.

4.3. Critères de recevabilité

Seul·e·s les candidat·e·s présentant un projet de recherche mené dans un laboratoire d'accueil situé en France sont éligibles à recevoir le financement.

Le·la candidat·e doit être :

- a) doctorant·e en 3^{ème} année de thèse au moment du dépôt de son dossier, demandant un soutien pour la 4^{ème} année de thèse d'université. Candidat·e de formation scientifique ou médicale (médecine, pharmacie ou vétérinaire). Inscription obligatoire en 4^{ème} année de thèse pour l'année universitaire 2026-2027 dans une université française ;
- b) externe, interne ou ancien·ne interne (assistant·e ou chef·fe de clinique assistant) en médecine, pharmacie ou médecine vétérinaire. Inscription obligatoire dans une université française pour l'année universitaire 2026-2027 pour mener un master 2 recherche.

Le·la candidat·e s'engage à se consacrer pleinement à son projet de recherche pendant toute la durée du financement de France Alzheimer. Concernant les demandes émanant de doctorant·e·s, le décret du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels prévoit toutefois, avec l'accord de l'organisme employeur, que les activités confiées au·à la doctorant·e contractuel·le peuvent également inclure des vacations pour du monitorat ou du conseil.

5. Dispositions particulières

5.1. Suivi et valorisation du projet par France Alzheimer

Les candidat·e·s sélectionné·e·s feront l'objet d'un suivi scientifique et financier par France Alzheimer durant toute la durée de leur projet et jusqu'à un an après leur terme.



Le suivi comprend notamment un rapport scientifique et financier final à l'échéance du financement.

5.2. Financement

Les subventions prévues dans le cadre de l'appel à projets 2025 peuvent couvrir jusqu'à la totalité d'une année de thèse ou d'une année de master 2 pour les profils cliniques (jusqu'à un maximum de 50.000€).

Les frais de gestion ne peuvent en aucun cas être pris en charge par la subvention.

En aucun cas la subvention ne peut être utilisée pour couvrir des dépenses de fonctionnement liées à la réalisation du projet de recherche mené par le-la candidat-e.

L'employeur peut être l'université d'inscription ou de rattachement située en France.

La durée du financement est établie en fonction du profil du-de la candidat-e, en contrat à durée déterminée (CDD à temps plein) :

- a) doctorant-e : entre 6 et 12 mois (la date d'obtention du diplôme ne peut être antérieure à la date du début du financement) ;
- b) étudiant-e en Master 2 recherche : 12 mois.

La prise d'effet doit avoir lieu entre le 1^{er} septembre 2025 et le 1^{er} avril 2026.

Le financement s'interrompt à la fin du mois de la soutenance de la thèse.

Dans le cas où le-la candidat-e interrompt son contrat avant l'échéance initialement prévue, l'organisme gestionnaire s'engage à reverser les sommes non engagées à l'association France Alzheimer.

L'organisme gestionnaire s'engage à reverser les sommes non engagées à l'association France Alzheimer.

5.3. Mise en place du financement

Les subventions ne sont pas cumulables avec d'autres financements de même nature. Les candidat-e-s ayant formulé des demandes auprès de plusieurs organismes pour la même période ou une partie de cette période doivent, en cas d'obtention, faire connaître le plus rapidement possible leur choix à France Alzheimer. Si le choix ne se porte pas sur France Alzheimer, cette décision est définitive et le financement accordé ne peut être reporté.

Le salaire brut et les cotisations patronales sont à la charge de France Alzheimer par convention avec l'organisme employeur qui établit le contrat de travail. Il appartient au bénéficiaire du financement de vérifier auprès de son organisme employeur que son laboratoire d'accueil est compatible et peut y être rattaché.

5.4. Engagements du bénéficiaire

France Alzheimer et maladies apparentées peut être amenée à nouer des relations partenariales avec des entreprises ou des particuliers. À ce titre, il est possible que ces mécènes souhaitent s'engager auprès de l'Association en finançant (jusqu'à la moitié de la somme globale versée au chercheur pour sa demande d'aide individuelle) un ou plusieurs



projets et diriger ainsi leur investissement de recherche sur un(des) projet(s) en particulier. Dans ce cas, il sera demandé au bénéficiaire de se rendre disponible pour le mécène, sous la forme d'une visioconférence ou d'un rendez-vous, pour présenter les objectifs et les résultats des travaux du bénéficiaire.

Il sera également demandé au bénéficiaire de mentionner le mécène engagé dans les remerciements du manuscrit du bénéficiaire, d'afficher le logo de l'entreprise dans les remerciements de la présentation de ses travaux et d'envoyer une invitation au mécène lors de la soutenance.

6. Pour candidater

Tous les projets devront être soumis via <https://fama.syntosolution.com/> dans les délais impartis.

Instructions techniques détaillées accessibles et téléchargeables sur le site.

Pour tout renseignement : aap@francealzheimer.org

Responsable du service études et recherche, contact AAPJC Science médicale :
01 42 97 48 91

Chargée d'études, contact AAPJC Science Humaines et sociales :
01 42 97 48 94

Assistante du service études et recherche :
01 70 22 21 25